

## Rapport N° 108/2018

Chemin du Couchant et chemin des Saules

Demande de crédit de réalisation pour : travaux d'aménagements routiers et paysagers CHF 1'751'000.- TTC ; travaux des Services industriels de Nyon CHF 61'000.- HT.

---

Nyon, le 13 août 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le Préavis 108/2018 s'est réunie le 13 juin 2018. Elle était formée de Mme Amparo Lazcani et de MM. Stéphane Delley, Yves Gauthier-Jaques, Milko Mantero, Pierre Patelli, Ione Ramel, Olivier Tripet et Claude Farine (président et rapporteur). Mme Roxane Faraut-Linares, municipale et M. François Menthonnex, chef de service, étaient présents. Nous les remercions des précisions qu'ils ont apportées concernant ce projet.

La Municipalité demande un crédit de CHF 1'751'000.- TTC pour le réaménagement du chemin des Saules, qui part de la Route de Divonne en direction de l'avenue Alfred-Cortot, et du chemin du Couchant qui se situe dans son prolongement. A ce crédit s'ajoutent des travaux d'un montant de CHF 61'000.- HT qui seront exécutés par les Services industriels pour l'éclairage. Précisons-le tout de suite : dans le cadre du plan de quartier, les promoteurs ont accepté de prendre en charge ces travaux à hauteur de CHF 1'495'600.-. La facture finale pour la Ville sera donc de CHF 317'000.-

Mme Faraut-Linares, municipale, a rappelé tout d'abord le contexte qui justifie cet aménagement : à une extrémité, le quartier des Jardins du Couchant, que longe le chemin des Saules, est en voie d'achèvement. A l'autre extrémité, la nouvelle école du Couchant, qui borde le chemin du même nom, s'est ouverte à l'automne 2017. Ces deux chemins se termineront en impasse et ne seront ouverts, dans la partie centrale, qu'aux piétons et aux vélos. A cet endroit, il s'agit d'offrir aux utilisateurs un espace multi-usages et multigénérationnel dont l'objectif se résume en deux mots : convivialité et rencontre. Plusieurs services – Urbanisme, Espaces verts, Architecture et bâtiments, Sports manifestations et maintenance, Seloc, Police Nyon Région, SDIS et SI - ont travaillé de concert pour concevoir les différents tronçons. « C'est une nouvelle manière de travailler », a souligné la Municipale.

Chacune des trois parties du tracé sera traitée de manière spécifique:

- la première, le long des Jardins du Couchant, sera conçue comme une zone « apaisée », une rue de rencontre limitée à 20km/h avec mixité automobiles, cycles et piétons. C'est à cet endroit que se trouve l'entrée des parkings souterrains du nouveau quartier et des immeubles situés au nord du chemin ;

- la partie centrale, elle, sera piétonne et cyclable et accueillera des bancs, une zone pique-nique et détente et un « fitness de rue ». Elle sera bouclée par deux bornes escamotables. Quant à l'aménagement, il n'est pas encore complètement arrêté, mais on peut imaginer des barres parallèles triples, des barres de traction, une échelle verticale ;

- enfin, la dernière partie, le long du complexe scolaire du Couchant : elle a déjà donné du fil à retordre à la police parce que les parents qui conduisent leur enfant à l'école ne respectaient pas

l'interdiction de circuler ! Elle sera strictement réglementée : espace avant tout piéton, pas de places de parc sur le domaine public, borne de blocage à l'entrée avec possibilité d'accès uniquement aux ayants droit et aux riverains.

De manière générale, le partenariat avec les propriétaires s'est déroulé d'excellente manière. Ces derniers, qui possédaient le 92% du tronçon, l'ont cédé à la commune pour CHF 1.- symbolique à la condition qu'il reste une impasse. De même une bonne solution a été trouvée pour organiser la vidange des conteneurs de déchets privés et du nouvel écopoint, qui sera construit à l'arrière du bâtiment situé chemin des Saules 16. Cet écopoint, qui sera financé avec le crédit voté en 2012 (PM 67) dans le cadre du nouveau concept de gestion des déchets, offrira à 1500 personnes un endroit proche pour déposer leurs déchets recyclables.

Pour illustrer le nom de la rue, la végétation sera plantée de « saules déclinés sous différentes formes » (arbres et arbustes) et espèces. Plus généralement, les espèces indigènes seront favorisées sur ce tronçon.

L'éclairage sera lui aussi complètement repensé. La Commission a demandé aux Services industriels ce que recouvrait cette dépense, quand les anciens luminaires avaient été posés et ce qu'il adviendrait de ces armatures « qui paraissent assez récentes. » Les CHF 61'000.- couvriront l'achat du matériel et la pose de 20 mâts de 4,5 m équipés de luminaires LED de type Micro Luma (puissance 20 watts chacun). Quant aux anciens luminaires, dont la pose a été effectuée avant 1999 et complétée en 2003, ceux qui sont en bon état seront replacés sur le réseau, les autres seront démontés et les pièces détachées conservées pour assurer la maintenance de ce type d'éclairage.

A la question de savoir pourquoi les promoteurs du quartier ont accepté de financer de belle manière le réaménagement de ce tronçon, il a été répondu que, dans le cadre des négociations sur le plan de quartier, la Municipalité a accordé des droits à bâtir supplémentaires, mais a obtenu une participation aux équipements publics. Enfin, précision pour les connaisseurs : le sentier des Saules, qui longe le bas du quartier, s'appellera désormais le sentier du Corjon.

## **Conclusion**

La Commission est unanime à saluer le projet de réaménagement des chemins des Saules et du Couchant qui resteront des dessertes fines de quartier, sans aucun transit entre l'avenue Alfred Cortot et la route de Divonne. De chaque côté de ce tronçon, les chemins se termineront en impasse et permettront, dans la partie centrale, l'organisation d'un parc linéaire multiusage ouvert à toutes les générations : bancs pour se prélasser, espace de pique-nique, lieu de fitness de rue. Dans cet espace réservé aux piétons, le transit des cycles sera autorisé, assurant ainsi une transversale de mobilité douce, comme par le passé.

Le chemin côté route de Divonne, où sont placés les entrées des parkings du nouveau quartier, deviendra une voie apaisée, limitée à 20 km/h. Côté Alfred Cortot, la circulation sera désormais strictement réglementée, avec une borne qui ne permettra l'entrée qu'aux ayants droit et aux riverains. La végétation de l'ensemble de la traversée fera honneur aux saules, petits et grands (évidemment !) et favorisera les espèces indigènes.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 108/2018 Chemin du Couchant et chemin des Saules - Demande de crédit de réalisation pour : travaux d'aménagements routiers et paysagers CHF 1'751'000.- TTC ; travaux des Services industriels de Nyon CHF 61'000.- HT.

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'approuver le projet de réaménagement du chemin du Couchant et du chemin des Saules ;
2. d'accorder un crédit de CHF 1'751'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux nécessaires au réaménagement du chemin du Couchant et du chemin des Saules. Le montant sera porté au compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans, sous déduction de la participation des promoteurs du quartier des Jardins du Couchant d'un montant de CHF 1'495'000. - ;
3. d'accorder un crédit de CHF 61'000.- HT à la Municipalité pour financer les travaux de modification de l'éclairage public. Ce montant sera porté au compte N° 9144.33 – Éclairage public, et viendra en augmentation du capital de dotations des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans.

La Commission :

Stéphane Delley, Yves Gauthier-Jaques, Amparo Lazcani, Milko Montero, Pierre Patelli, Ione Ramel, Olivier Tripet et Claude Farine (président, rapporteur).